

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2190

présenté par
M. Dessigny

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Audiovisuel public »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
France Télévisions	0	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	10 000 000
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	0	10 000 000
SOLDE	-10 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Amendement de repli". Le présent amendement propose une mesure d'économie budgétaire en minorant de dix millions d'euros les crédits alloués à l'action Radio France. Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de cinq millions d'euros pour l'action 1 Radio France du programme 374 Radio France.